

REGLEMENT / CHARTE DE BON FONCTIONNEMENT
STAGES / SAISON 2018-2019

Stages organisés par L'Entrela' Centre culturel d'Evere ASBL
43, rue de Paris – 1140 Evere – 02.241.15.83 – 0487.12.62.62 – www.lentrela.be – info@lentrela.be
La Présidente : Dominique Clajot – L'Animatrice-Directrice : Karin Fontaine

MODALITES D'ACCUEIL :

- Lieu des activités : le Manoir (50 rue des Deux Maisons – 1140 Evere) et autres lieux selon les périodes.
- Certains groupes se déplacent avec les animateurs vers d'autres lieux de stages (local de la morale laïque, L'Entrela', l'ancienne école 2, l'Académie...); ils ne partent pas avant 9h et sont de retour pour 16h.

HORAIRE :

- Stages de 9h à 12h et de 13h à 16h (Entre 12h et 13h, les enfants sont surveillés par des accueillant(e)s.)
- Garderie payante le matin à partir de 7h30, et le soir jusqu'à 18h.

INSCRIPTIONS :

- Tarif : 60 € pour la semaine (5 jours).
- Réduction de 50 % à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille (vivant sous le même toit) inscrit aux stages pour la même semaine.
- L'inscription à un stage n'est valable qu'après avoir rempli une fiche d'inscription et après paiement.
- Une attestation fiscale peut vous être délivrée au mois de mai de l'année suivante, sur demande.

LES GARDERIES :

- Prix : 10 € pour la semaine (5 jours). Les garderies se font uniquement au Manoir.
- Horaire : Le matin de 7h30 à 8h45 et le soir de 16h 15 à 18h.
- Par mesure de sécurité : signer la feuille de présence en arrivant et en partant ; veillez à bien refermer la barrière du couloir en entrant et en sortant.
- Les parents doivent informer la personne en charge de la garderie de la récupération de leur(s) enfant(s) par une tierce personne.
- En cas de retard des parents ou responsable, un forfait de 7€ par heure entamée sera demandé aux parents.

REMBOURSEMENT :

- Aucun remboursement n'est possible en cas d'absence totale ou partielle au stage.
- En cas de maladie, avant le début du stage, un remboursement peut être envisagé avec remise d'un certificat médical. Toutefois un forfait de 5 € pour frais administratifs, sera retenu.

EN CAS D'ABSENCE OU DE RETARD

- Il est indispensable de prévenir L'Entrela' au numéro ou 0487.12.62.62 ou 02.247.63.54 ou 02.241.15.83

AUTORISATION PARENTALE :

- Vous autorisez votre enfant à sortir, sous la surveillance de l'animateur, pour participer à des activités extérieures (visites, spectacles...).
- Vous autorisez le responsable du groupe, en cas de maladie subite ou d'accident de votre enfant, à appeler les urgences.
- En cas d'accident nucléaire et uniquement sur demande du Gouvernement, un comprimé d'iode sera donné à votre enfant. Nous vous invitons à nous signaler une éventuelle contre-indication à la prise d'iode chez votre enfant.

DIVERS :

- Afin de permettre au stage de se dérouler dans des conditions de convivialité et de bon humeur, nous insistons sur le volet discipline. Il est important que l'enfant soit motivé par l'activité ou le thème du stage. L'exclusion partielle ou définitive d'un enfant en cas de perturbations récurrentes est une option qui peut être envisagée.
- Prévoyez pour vos enfants une collation pour 10h et pour 15h ainsi qu'un pique-nique et une boisson pour le midi.
- Durant les stages, des photos ainsi que des vidéos sont prises. En acceptant ce règlement, vous autorisez L'Entrela' à publier ces prises de vues sur son site ainsi que sur ses autres supports de communication.
- L'Entrela' n'est pas responsable des participants en dehors des heures du stage et de la garderie.
- L'Entrela' décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols.
- En cas de maladie contagieuse, l'enfant n'est pas admis aux stages.

En s'inscrivant, chaque participant ou responsable marque son accord avec le présent règlement qu'il a entièrement lu et compris.

STAGES